

## CONSTRUCTION D'UN JEU DE BOULES

Monsieur SIMON, Conseiller Municipal, rappelle à l'Assemblée qu'il a été prévu la construction d'un jeu de boules rue de la Planchelle à LUDRES.

Le terrain appartenant à la navigation est traversé par deux aqueducs appartenant au District de l'Agglomération Nancéienne. M. SIMON donne lecture de l'accord des deux organismes précités.

Il informe l'Assemblée qu'à l'issue d'une consultation d'entreprises, le paysagiste DIDIER JUNGER de NEUVES-MAISONS s'avère être moins disant pour un montant T.T.C. de 7 248, 86 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à passer commande à l'entreprise JUNGER de NEUVES-MAISONS des travaux de construction d'un jeu de boules de 360 m<sup>2</sup> pour un montant T.T.C. de 7 248, 86 Frs.
- la somme nécessaire à ces travaux est inscrite au Budget Primitif 1980.